

ULTIMA COVER



CF group garantit la couverture automatique Ultima Cover 2 ans.

La garantie couvre en général tous défauts ou vices de fabrication des équipements de la motorisation et de la toile.

Elle couvre l'ensemble des matériaux électriques (centrale hydraulique et coffret) à la condition expresse que les câblages entre le coffret et la motorisation aient été effectués conformément à nos notices de montage.

La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), elle ne comprend ni les frais de démontage et remontage, ni de dommages et intérêts.

La responsabilité de CF group ne peut être engagée dans les accidents corporels, de dommages matériels ou de manque à gagner (pénalités).

Aucune indemnisation ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

Sont exclus de la garantie :

- Détériorations dues au transport.
- Montages ou installations défectueux ou non conformes à notre notice.
- Modifications apportées sur le matériel sans le consentement du constructeur.
- Erreurs de raccordement ou de tension.
- Trous, accrocs et déchirures.
- Tenue des coloris.
- Les déchirures de toile liées à une mauvaise gestion de niveau d'eau.

La garantie de la couverture automatique Ultima Cover s'appliquera sous réserve que l'entretien biennal et la maintenance (tous les 5 ans) aient été réalisés. Informations disponibles dans la notice technique ou sur demande.

La couverture automatique Ultima Cover ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou adultes responsables qui demeurent le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

Connectez-vous sur www.del-piscine.fr pour consulter toutes nos garanties.